

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN



...fin de saison.

3 GARANTIE
ANS
100 000 KM
Au 1^{er} échec



R **44**
6 vitesses

NOUVEAU DEFENDER

LAND ROVER partenaire des chasseurs du Bas-Rhin



NOUVEAU DEFENDER.

*Plus de couple, plus de vitesses, plus de traction.

Nouvelle motorisation Diesel 2.4 Common Rail ■ Nouvelle boîte de vitesses à 6 rapports
■ Capacité de traction jusqu'à 3,5 T ■ Sans oublier un nouvel intérieur offrant plus de confort,
plus de silence et une meilleure ergonomie.

Consommations Norme CE 1999/94 mixte : de 10 (90 SW) à 11 (110 SW) l/100 km - CO₂ : de 266 (90 SW) à 291 (110 SW) g/km.



GO BEYOND

Imaginez un nouvel horizon



Land Rover Strasbourg

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

EDITORIAL

Comme le suggère la page de couverture, nous tournons résolument — pour certains avec mélancolie — le dos à la saison cynégétique 2011/2012.

On peut imaginer que les organisateurs de battues quant à eux, déchargés de leurs responsabilités, « respirent » enfin, un peu comme à la fin de chaque journée de chasse, fructueuse, conviviale et surtout sans incident.



Le moment est bien choisi pour remercier vivement nos indispensables collaborateurs que sont les traqueurs. Sans eux, nos chasses collectives, nos tableaux de chasse et les honneurs au gibier n'existeraient pas.

Vient maintenant l'heure du bilan, des déclarations de réalisation et des demandes de plans de chasse. Avec comme point d'orgue pour les chasseurs de

grand gibier, l'exposition de trophées fin février.

Malheureusement pour les chasseurs de sangliers cette trêve n'en a que le nom. Il est en effet nécessaire d'être vigilants car il s'agit de maintenir la pression.

La note des dégâts a certes baissé cette année, mais ne crions pas victoire.

Elle pourrait remonter tout aussi vite. Vigilance donc !

Dans le sud du département, vous êtes autorisés à faire des battues de destruction en faisant la déclaration à la DDT. Dans le nord, en zone d'observation, vous pouvez tout simplement continuer de chasser.

Pour votre FDC c'est aussi la poursuite des réunions avec notre administration pour faire accepter nos desiderata pour le schéma 2012/2018 qui doit être signé avant le 14 juillet 2012 faute de quoi...

Ce sera aussi le moment de retrouver nos familles quelque peu malmenées par notre passion. La Saint-Valentin aura été là une bonne occasion pour nombre d'entre nous, j'en suis convaincu.

Cordialement vôtre en Saint-Hubert.

Gérard Lang, *président de la FdC67*

Horaires d'ouverture de la FDC67

Fermé le lundi

Du mardi au vendredi
de 10h à 16h sans interruption



SOMMAIRE

Dossier prédation	4-5
Régulation corvidés	6
Page des techniciens	8
Réseau SAGIR	9
Plantation pommiers	10
Enquête	11
Peste porcine - Arrêté	12-13
Sécurité	14-15
FIDS	16
Brèves	18-21
Petites annonces	22

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment au soutien
de tous les annonceurs.
Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication :
Gérard Lang

Rédacteur en chef :
Dominique Biache – Conseil en communication
Tél. 03 88 56 25 01 - Courriel : d.biache@evc.net

Crédits photos :
Dominique Biache - Jonathan Fischbach,
Nicolas Braconnier - DR

Conception graphique :
Denis Willinger

Tirage : 8 400 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2012



Vos interlocuteurs
à la FdC 67

Courriel : fdc67@wanadoo.fr
Internet : www.fdc67.fr



Béatrice Roecker
Responsable du service
administratif - 03 88 79 83 85



Fabienne Musser
Comptabilité



Hugui Boquel
Secrétariat



Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable du service
technique - 06 80 74 70 39



Jonathan Fischbach
Technicien
06 86 80 24 85



Nicolas Braconnier
Technicien
06 80 74 71 61



SPECIALISTE PNEUMATIQUES 4x4

ROUTE - MIXTE - TERRAIN

TOUTES MARQUES

Conseils et montage

BF Goodrich

MICHELIN

BRIDGESTONE

Black Star

PIRELLI

GOODYEAR

HANKOOK

DUNLOP

COOPER Tires



point S

121 rue du G^{al} Leclerc - 67540 OSTWALD
03 88 30 22 72

La prédation et le petit gibier, quelques éléments de gestion

Lors de ce dernier volet du cycle de conférences « petit gibier » organisé par la FdC67, François Reitz, chef du Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée (CNERA) petite faune sédentaire de plaine à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, a présenté à un auditoire d'une trentaine de personnes une synthèse d'études sur la prédation du petit gibier le mercredi 14 décembre dernier.

Principale cause de mortalité du petit gibier

Sans grande surprise, la prédation est la première cause de mortalité du petit gibier. Elle peut avoir une importance variable suivant l'âge de l'animal et son espèce, mais son impact sur les lièvres adultes reste toutefois marginale.

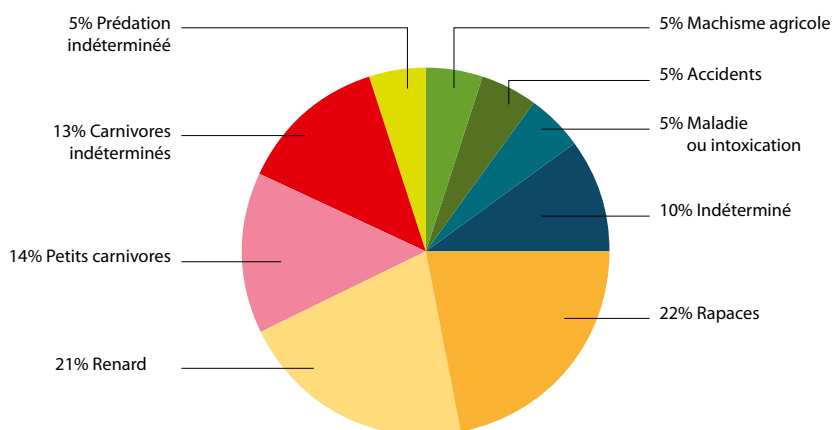
La prédation peut s'exercer sur des animaux manifestement diminués par des maladies ou des intoxications ou sur des animaux sains. Si ceux-ci avaient survécu en l'absence de prédateurs, il s'agirait d'une mortalité additive, sinon elle est compensatoire. A l'échelle d'une population, ce n'est jamais totalement l'une ou l'autre.

La part de prédation effectuée par les rapaces, pouvant aussi consommer des cadavres d'animaux morts d'autres causes (régime alimentaire nécrophage, ex: buse, milan,...) ou des animaux tués par prédation directe (régime alimentaire carnivore, ex: autour, busard,...) est importante mais souvent plus faible que celle attribuable aux carnivores.

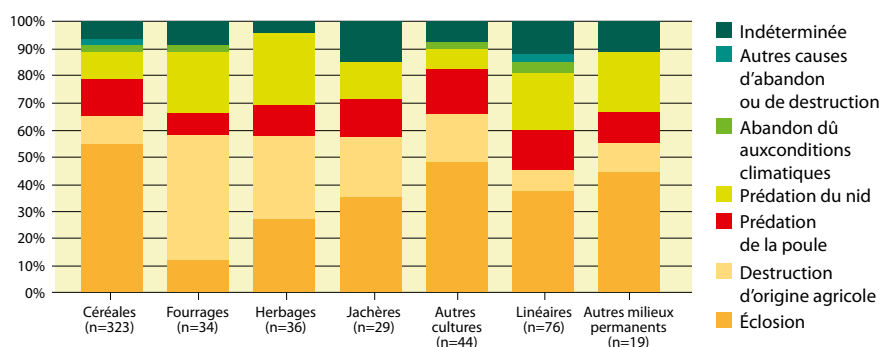
L'importance du contexte environnemental

Cette prédation ne dépend pas que du nombre de prédateurs, mais aussi de la qualité et de la quantité de proies disponibles. En effet, le gibier n'est pour les prédateurs qu'une ressource secondaire, le régime alimentaire des prédateurs de nos régions étant basé principalement sur des micro-mammifères, des passereaux ou encore des invertébrés tels que des lombrics. Ainsi, une année de forte pullulation de micro-mammifères peut faire baisser la prédation sur le gibier, à l'inverse, le lâcher de faisans d'élevages apporte une ressource fa-

Causes de mortalité des perdrix radiopistées au printemps et en été



Devenir des nids - variation selon le milieu de nidification



cile à capturer pour les prédateurs d'où le faible taux de survie en milieu naturel. Des milieux variés, avec des éléments fixes du paysage et des cultures, en particulier des céréales à paille permettent de limiter la prédation et de favoriser la reproduction.

Le retrait des prédateurs : la solution ?

Les différentes études ne montrent pas systématiquement un impact important du retrait des prédateurs sur l'évolution des populations gibier. L'effet, lorsqu'il existe, est souvent limité au succès de la reproduction. Ce résultat ne peut que nous questionner. La régulation opérée est-elle

suffisante? La mortalité du gibier par la prédation n'est-elle pas aussi due à d'autres facteurs? La mortalité évitée par cette régulation ne se réalise-t-elle pas finalement sous une autre forme?

La prédation n'est qu'une partie des facteurs pouvant expliquer la non-abondance de gibier. Une gestion multi-factorielle peut permettre d'obtenir des résultats.

Si les prédateurs peuvent avoir un impact important et contribuer à maintenir des populations de petit gibier (lièvres, lapins, perdrix, faisans) à faible abondance comme c'est sans doute le cas de la plaine d'Alsace, ils ne sont pas forcément la cause pre-



Conférence "prédation" du 14 décembre dernier au Cynétir

François Reitz



Docteur-Ingénieur en sciences agronomiques, spécialisé en écologie, chargé d'études puis responsable des études sur la perdrix grise à l'ONCFS jusqu'en 2003. Responsable du CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine depuis. Le CNERA PFSP est une structure de l'ONCFS comptant une vingtaine d'ingénieurs, techniciens et personnels administratifs, répartis sur le territoire national, et réalisant les études sur perdrix, faisans et lagomorphes.

mière de cette situation et il convient donc de se demander pourquoi ces populations n'ont pas une dynamique forte.

Gestion des habitats, mais pas n'importe comment

La perdrix et le lièvre ont besoin d'une couverture hivernale, comme le blé, l'orge d'hiver ou la luzerne, et sur une surface conséquente par rapport à leur domaine vital (minimum avant régression de la population: 30%). Dès lors que cette condition n'est pas remplie, la population stagne ou régresse et l'impact de la prédation augmente.

A l'inverse, lorsque l'assolement de nos plaines évolue vers plus de couverture hivernale, le petit gibier retrouve le couvert et la nourriture nécessaires à son alimentation et sa protection contre la prédation.

Différentes études ont démontré que la mise en place de couvert de faible largeur (inférieur à 20m) peut avoir un effet inverse à celui souhaité: le gibier ainsi « regroupé » est plus vulnérable que si le gibier était dispersé, ce qui demanderait alors aux prédateurs une plus longue quête.

Comment améliorer la prise en compte du petit gibier dans l'agriculture ?

Si la gestion des habitats ne dépend que très peu des chasseurs, nous pouvons toutefois participer à la prise en compte du petit gibier dans l'agriculture. Nombreux sont ceux à s'être investis dans la mise en place de Jachère Environnement (JEFS) lorsque la jachère agricole était encore obligatoire. Si cette dernière a disparu, entraînant avec elle une très forte régression de nos JEFS, un nouvel outil est apparu en 2006 pour améliorer la prise en compte du gibier au sein des exploitations agricoles: Agrifaune.

Cet outil, né d'une collaboration entre les agriculteurs, l'ONCFS, les Chambres d'Agriculture et les Fédérations des Chasseurs, permet l'expérimentation et le suivi de modifications des itinéraires agricoles ou de la couverture végétale dans plus de soixante départements. Il permet aussi les échanges d'expériences entre agriculteurs. Sa mise en place dans un futur proche permettra ainsi de contractualiser des mesures pour l'amélioration des habitats (pour le gibier et plus généralement la biodiversité) tout en maintenant la via-

Ce qu'il faut retenir

La régulation des carnivores et corvidés peut être utile mais pas suffisante

La qualité de l'habitat joue un rôle important dans les dynamiques de populations et dans la protection contre les prédateurs

Mieux vaut éviter les trop petites surfaces pour les aménagements cynégétiques pour éviter de fournir un garde-manger aux prédateurs

bilité économique des exploitations agricoles.

C'est au travers d'une meilleure communication sur les différentes contraintes de chacun qu'Agrifaune a transformé des contraintes en bénéfices pour l'environnement, avec un réel suivi et un développement des mesures si l'expérimentation s'avérerait positive aussi bien pour les agriculteurs que pour le petit gibier.

Ainsi, on pourra citer comme expérimentation Agrifaune :

- l'adaptation des « engrais verts »: remplacement de la moutarde au profit de couverts plus bénéfiques pour l'agriculture et pour le petit gibier,
- l'amélioration de la gestion des bords de champs,
- l'adaptation des pratiques agricoles pour limiter la mortalité du petit gibier par le machinisme.

Gageons qu'un effort commun de tous les acteurs de l'environnement pourra relancer nos populations de petit gibier pour qu'à nouveau, nous, chasseurs bas-rhinois, puissions voir et prélever du petit gibier sauvage sur nos territoires.

Des territoires bien gérés qui ont des résultats pour les perdrix

		Stabilité	Augmentation
Couverts annuels (ha/100ha)	JEFS	0,22	0,97
	Culture à gibier	0	0,26
	Cultures intermédiaires	0,42	6,82
	Cultures Intercalaires	0	0,11
Couverts permanents (m/100ha)	Bande-abri	0,01	0,09
	Haie cynégénique	3,40	618
Agrainage	Nb agrainoirs / 100 ha	3,25	8,43
Piègeage (nb/100 ha)	Renards	1,42	2,87
	Mustélidés	0,60	1,36
	Corvidés	1,26	12,40

Réguler les corvidés par le tir



Vidéo

Sur Youtube, vous trouverez une parfaite illustration de ce type de chasse:

Krähnejagd mit Alexander Busch

À Oermingen, autour de Marc Waechter, sur le lot n°1 de 297 hectares, une petite équipe de passionnés, régule avec succès les corvidés par le tir. Le petit gibier et les passereaux s'en portent bien mieux et dans le même temps, nos compères s'adonnent avec plaisir à un type de chasse digne de ce nom.

Les pièges de tous genres, même les corbeautières, étant régulièrement vandalisés, Marc Waechter et ses amis ont décidé il y a quelques années de tenter une autre méthode de régulation des becs droits. Ici l'improvisation n'a pas sa place, le gibier étant extrêmement méfiant. «Un corbeau voit un homme bouger à 500 mètres!» explique Marc Waechter.

Une méthode redoutable

Tout d'abord, il s'agit de bien connaître son territoire car il faut s'installer dans un couloir de vol si l'on veut optimiser les chances.

Ensuite, tout un matériel est nécessaire, le tout installé pour être fin prêt au lever du jour. Un filet de camouflage est tendu, de préférence juste devant une haie, sinon deux filets seront nécessaires afin d'être caché du mieux possible. Presque tout réside dans cette condition: ne pas être vu par les corbeaux qui approchent.

À environ 5 mètres de l'affût, sont disposées des formes de façon aléatoire, par couple, l'un des corbeaux en train de manger, l'autre qui surveille — contrairement aux formes de pigeons qui doivent quant à elles être orientées «tête au vent». À Oermingen, l'équipe dispose aussi d'un tourniquet qui compte 3 formes de corbeaux et qui avance à intervalle régulier d'un quart de tour.

Les chasseurs en tenue verte ou de

camouflage, dissimulés derrière leur filet, portent de plus des gants et sont cagoulés. Un appeau, complète le dispositif.

Pour plus de résultats, il faut attendre que les corbeaux soient posés près des formes avant de commencer à tirer. Les triplés ne sont pas rares pour les bons tireurs qui ont souvent le temps de réapprovisionner leur arme avant que les corbeaux ne soient hors de portée.

La plupart du temps, après une «salve», un autre vol ne met pas plus de 5 minutes avant de venir se poser lui aussi. Et il n'est pas rare d'attirer des pies ou des geais. À noter que les vols ont tendance à s'arrêter entre midi et 15 heures.

Concernant la munition, du n°5 ou 6

de 32 grammes semble optimal pour cette chasse.

500 corvidés prélevés par an

À Oermingen sur ce lot sont ainsi prélevés plus de 500 corneilles noires et corbeaux freux par an! Et le tableau d'une matinée s'élève souvent à 60 oiseaux.

La fermeture des corvidés est fixée au 1er février, mais il est possible de demander une dérogation jusqu'au 10 juin.

Aux dires de Marc Waechter, les perdreaux, cailles des blés et faisans, sont des gibiers en progression sur son territoire.

Il y a fort à parier que la régulation des corvidés menée sur ce territoire n'est pas étrangère à ces résultats. ●





Du chevreuil à l'élan, le 6,5 mm haut de gamme

Cal. 6,5x63(R) Messner Mag.
(4 200 joules)

Aussi disponible en Cal. 8,5 mm Messner Mag. (6 500 joules)

À PARTIR DE
880 €
ARMES MADE
IN AUSTRIA

RENSEIGNEZ VOUS DIRECTEMENT
AUPRÈS DU CONCEPTEUR DE CES MUNITIONS

Joseph Messner

03 88 867 665

www.calibres-messner.com

FORGIARINI

matériaux d'intérieurs

**CARRELAGE
SANITAIRE
MEUBLES DE BAIN
PARQUETS**

**SCIERIE TERRASSES BOIS
PIERRE NATURELLE**

VENDENHEIM

SHOWROOM
ZAC - 4 rue transversale C
67550 VENDENHEIM
Tél. : 03 88 18 41 41

KOGENHEIM

SIÈGE SOCIAL & SHOWROOM
227 route Nationale - RN83
67230 KOGENHEIM
Tél. : 03 88 74 70 20

RIXHEIM

SHOWROOM
2A Robert Schumann
68170 RIXHEIM
Tél. : 06 16 21 68 03

www.forgiarini.net - contact@forgiarini.fr

NOUVEAU Venez visiter
notre site internet...
www.imprimerie-parmentier.fr



**Imprimerie
PARMENTIER**

1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr



Haguenau Chasse Tir



Chasse • Tir • Collection • Armes
Munitions • Optiques • Couteaux
Vêtements • Accessoires • Cadeaux

Eric BASTIAN
Armurier professionnel

1 place Barberousse - 67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 90 37 67 - Fax 03 88 90 40 28
haguenauchassetir@wanadoo.fr

Vente en ligne sur **www.vitex-chasse.com**

APV AGRAINOIR EN LIGNE

Adaptable sur tous véhicules grâce à nos différents systèmes d'accroche.

690 €

APC 01

100 €

Agrainoir par contact. Tremper la partie basse de goudron ou de cinglavit (Container non fourni)

EC06

100 €

Moteur alimenté par une pile de 6 volts (non fournie).
Dispersion 5 à 10 mètres de Ø (50 m²). Moteur alimenté par une pile de 6 volts (non fournie). Son horloge électronique alimentée par une pile 1,5 volts permet jusqu'à 2 distributions par jour (environ 100 g par seconde). (garantie 6 mois)

DIRECT 6

100 €

Agrainoir directionnel fixe en 6 volts
Dispersion jusqu'à 8 m avec angle de 30°. Nourrissement de toutes espèces de gibier ainsi que de poisson. (pile non fournie)

VB 500

387 €

Moteur surpuissant 140 watts, alimenté par batterie type voiture 12 volts (non-comprise). Dispersion 30 à 50 m.
Programmeur seul 175 €, Garantie 2 ans - scul électronique.

OPT16

190 €

Pile 6 volts alcaline fournie
Dispersion 10 à 20 mètres de Ø (200 m²). Moteur alimenté par une pile alcaline de 6 volts longue durée fournie pour optimiser au maximum la puissance de l'appareil. Son horloge électronique alimentée par une pile de 1,5 volts permet jusqu'à 6 distributions par jour programmées en temps et en quantité (environ 125 g par seconde). (garantie 6 mois)

Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande et sur notre site web

www.vitex-chasse.com
Z.A. du Bigot 45120 CORQUILLEROY (France)
Tél. 02 38 98 73 23 - Fax 02 38 93 14 42
Email : vitex45@wanadoo.fr

Notions d'écologie, la courbe de croissance d'une population

Un peu de « science » pour mieux comprendre le fonctionnement d'une population animale

Quelques définitions tout d'abord

Une population animale est formée d'individus d'une même espèce qui interagissent entre eux, notamment au moment de la reproduction. Par définition, les individus d'une même population ont tous la possibilité de se rencontrer (principale différence par rapport à l'espèce).

La capacité maximale du milieu (K) est la taille maximum de la population d'une espèce donnée que le milieu peut supporter.

La population minimum viable est le nombre d'individus minimum d'une espèce capable d'assurer la survie de cette population. Elle dépend de la diversité génétique des individus au sein de la population et de leur probabilité de se rencontrer.

À quoi cela peut-il servir pour un gestionnaire ?

Si on veut faire de la gestion durable, il faut connaître l'accroissement de la population afin de pouvoir

définir le nombre d'animaux qu'on peut raisonnablement prélever sans par exemple réduire l'effectif de la population. Ou combien il faut prélever pour réduire la population. Suivant la courbe d'accroissement ci-dessous, le prélèvement effectué pourra avoir un impact plus ou moins durable dans le temps.

Si on prélève en phase de croissance active (● en vert sur le graphique), le nombre d'individus qu'on peut récolter est le plus élevé (en rendement brut). On pourrait théoriquement croire qu'il vaut mieux ne pas avoir un effectif maximal sur son territoire et maintenir la population en phase de croissance pour pouvoir prélever un nombre maximal d'individus.

Si on prélève en phase de stabilisation ou d'équilibre (● en bleu sur le graphique), le rendement sera nettement plus faible par individu. Mais il y a aussi plus d'individus en place. C'est là que les choses se compli-

quent, car plus on prélève, plus la population réagit, les femelles mettent plus de petits au monde, élèvent mieux les petits, la population fait tout pour rester à cette phase d'équilibre, etc. et met en jeu ce qu'on appelle la rétroaction positive, ou la mortalité compensée. À ce stade d'équilibre retirer un animal d'une population permet à un autre de survivre...

Quelles applications pratiques ?

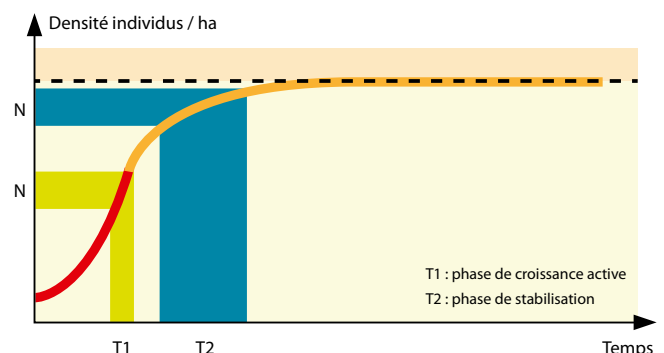
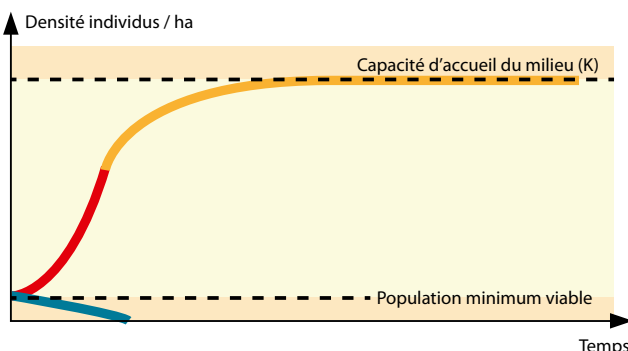
La courbe de croissance ne fait que résumer ce que nous savons déjà :

- il faut un certain nombre d'individus pour que la population soit viable;
- le milieu possède une certaine capacité d'accueil;
- plus la population tend vers le nombre maximum d'individus, plus sa croissance sera lente.

Nous attendons vos exemples, vos remarques et vos interrogations par mail : fdc67@fdc67.fr !

La croissance d'une population est exponentielle

Comme chaque milieu a une capacité d'accueil différente (nourriture, espace, prédation, etc.), la population va croître jusqu'à tendre vers cette capacité d'accueil.



Réseau SAGIR



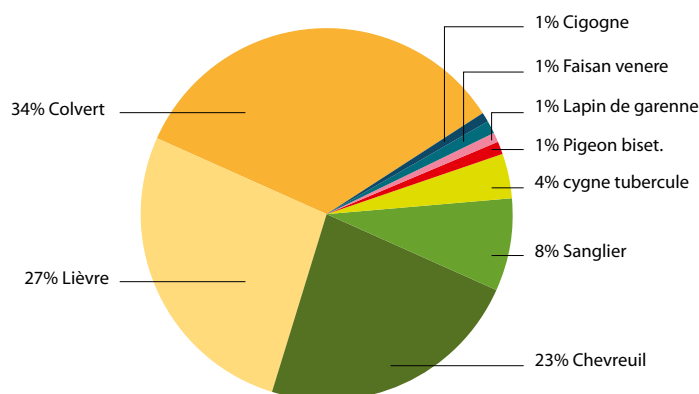
Depuis plus de vingt ans, les cadavres de la faune sauvage sont autopsiés dans les Laboratoires Départementaux d'Analyses Vétérinaires (LDAV). Sans l'aide de tous les chasseurs et gardes-chasses de terrains, le Réseau SAGIR, collaboration entre les FDC, la FNC, l'ONCFS et le Conseil Général, ne pourrait être fonctionnel. Dans le Bas-Rhin, ce sont en moyenne une cinquantaine de cadavres qui sont analysés chaque année, avec une nette dominance numérique des lièvres et des chevreuils. Si l'épidémiologie-surveillance présente un intérêt certain pour un chasseur à l'échelle de son lot de chasse, les données ainsi compilées au niveau national forment une mémoire de la pathologie de la faune sauvage. Ce Réseau « privé », est aujourd'hui un modèle de surveillance sanitaire à l'échelon mondial, et depuis la crise de l'Influenza aviaire, un outil auquel le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) s'associerait volontiers...

Pas de tuberculose dans le 67

Les années 2000 ont vu le retour en force de la tuberculose à *M. bovis*. De nombreux troupeaux de bovins ont dû être abattus pour limiter le risque de transmission. Malgré toutes les mesures prises, la tuberculose n'est toujours pas en régression en France. Le gibier, notamment le cerf, peut être un des vecteurs de la tuberculose, mais selon les différentes études, le gibier est une sentinelle.

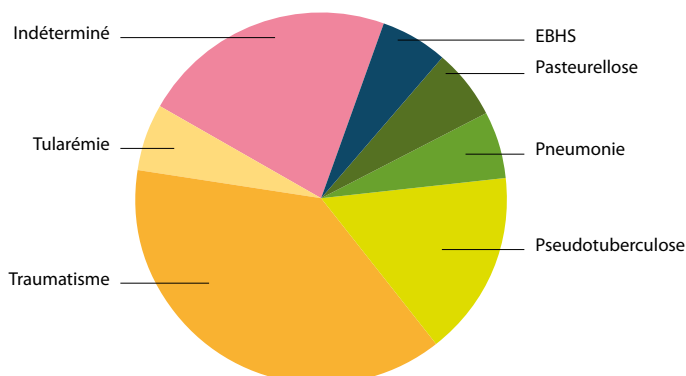
Si la tuberculose à *M. bovis* a très peu de chance d'apparaître en Alsace du fait du contexte agricole, d'autres agents infectieux font l'objet de surveillance. D'autres maladies, transmissibles de l'animal à l'homme, sont présentes dans le Bas-Rhin, comme la tularémie, maladie infectieuse d'origine bactérienne qui touche nos lièvres, ou l'échinococcose alvéolaire, d'origine parasitaire. Le suivi d'autres maladies, comme l'EBHS chez le lièvre ou

Résultats du Bas-Rhin en 2011 Répartition des autopsies par espèce (n=72)



A noter la part très importante de canards colvert analysés (24) suite à un épisode de mortalité aiguë constaté sur le Rhin en février 2011 (septicémie d'origine bactérienne).

Etude Tularémie sur le lièvre



Une étude menée par le Réseau SAGIR sur les lièvres autopsiés avait pour but de mieux décrire la maladie et son interaction avec l'homme. Le nombre de lièvres morts découverts cette année dans le Bas-Rhin n'a pas été suffisamment significatif pour cette étude même si en augmentation par rapport aux dix dernières années. Les causes de mortalité sont multiples chez le lièvre. A noter les 6 lièvres morts porteurs de tularémie et un lièvre porteur de brucellose (transmissible à l'homme).



la myxomatose chez le lapin, permet de mieux gérer ces espèces compte tenu de l'impact significatif que peuvent avoir ces maladies.

Mortalité (anormale) du chevreuil

Sur 19 cadavres de chevreuils analysés, aucune tendance nette ne se dégage parmi les 13 causes de mortalités découvertes, si ce n'est le nombre de cas indéterminés (5 chevreuils).

Comment participer ?

Si vous trouvez un animal mort, quelques règles sont à respecter. Prévenez de suite un personnel soit de l'ONCFS soit de la FDC67 et demandez-lui la marche à suivre, mais la conservation d'un cadavre en pleine nature n'est jamais bien longue, il convient de le placer si possible en chambre froide mais dans un sac plastique.



NOUVEAU

Enregistrement obligatoire des fusils

Depuis le jeudi 1er décembre 2011, et suite au décret du 7 octobre 2011 modifiant le régime des armes et munitions, les fusils de chasse à canon(s) lisse(s) de catégorie 5I (un coup par canon : superposés, juxtaposés, etc.) devront désormais faire l'objet d'un enregistrement obligatoire en gendarmerie.

Cette mesure ne concerne pas les armes de cette catégorie déjà détenues par les chasseurs et qui ne changent pas de propriétaire.

Lorsque l'arme sera acquise auprès d'un armurier, celui-ci se chargera de l'enregistrement comme il le fait déjà pour les carabines à canon(s) rayé(s) ou les fusils semi-automatiques soumis à déclaration.

Pour les acquisitions entre particuliers (onéreuses ou gratuites), ou par voie successorale, le nouveau propriétaire devra transmettre à la gendarmerie la plus proche par recommandé avec AR une demande d'enregistrement (cerfa 14250*01), accompagnée d'une copie du permis de chasser et de la validation en cours ou de l'année précédente. Le préfet délivrera un récépissé au déclarant à conserver précieusement.

Arbres et haies, bilan des plantations depuis 2006

En 2006, environ **1000 pommiers** plantés principalement en montagne pour cette première campagne. En 2007, environ **500 pommiers** plantés même dans les communes de plaine. En 2008, environ **200 pommiers** plantés principalement dans les communes de plaine. En 2009, environ **390 pommiers** ont été plantés.

A été également lancée la première tranche de réabornement des propriétés du FARB en commençant par la partie sud du Bas-Rhin. 2009, correspond également au premier lancement des opérations haies, avec 3 kits de haies de 15 mètres de longueur. Un kit champêtre, un de pleine nature et un Grand brise vent. Ainsi, **1200 m** de haies ont été plantés pour ce lancement. Soit au détail: 31 pour le premier Kit, 43 pour le second et 6 pour le troisième.

En 2010, 313 arbres ont été plantés dont 225 pommiers et autres fruitiers devenus plus rares dans notre département à savoir des alisiers au nombre de 24 et des cormiers au nombre de 28. Seconde opération haies, cette fois-ci ont été proposés 2 Kits de haies complets, prêts à la mise en place en rajoutant un paillage biodégradable notamment, et des protections individuelles. Résultat: **1025 mètres de haies** plantés

Le Kit «grande haie brise vent» prévu pour la plantation sur trois rangs, sur une longueur de 25 mètres par kit avec sur le rang central les arbres de haut-jet soit 300 mètres plantés.

Le Kit «haie basse» prévu pour la plan-



tation sur deux rangs en quinconce, pour une longueur également de 25 mètres soit 725 mètres plantés.

En 2011, cette troisième opération haies qui sera certainement relancée l'année prochaine a permis de planter également 1025 mètres de plus en conservant les mêmes kits que l'année précédente. À noter que les subventions FDC sur chaque Kit ont augmenté en raison d'un coût plus important du matériel fourni.

Au détail, pour le Kit «grande haie brise vent», ce sont 325 mètres plantés et pour le Kit «haie basse» 700 mètres.

Opération fruitiers 6

Au niveau des pommiers, 320 de plus ont été plantés (dont 65 pour matérialiser 50 sites du FARB dans le sud du département), ainsi que 18 alisiers et 36 cormiers. Ces deux dernières essences ne sont plus seulement rares en nature, mais aussi auprès des fournisseurs qui affichent des ruptures de stock. Ainsi, ne sont disponibles que des plants de petite taille. Au total, cela représente 374 arbres fruitiers de plus que l'année précédente.

Un grand merci aux bénévoles et à la commission environnement.



De gauche à droite: Pascal Kentzinger, Claude Kentzinger et Marc Jamet

83% favorables à une recherche systématique de trichine

En décembre dernier, la FDC67 a lancé une consultation par email auprès de 1500 chasseurs du 67 (voir questionnaire ci-dessous).

Au total, 374 personnes ont répondu au questionnaire. Sur ce total, 55 personnes et leur famille sont prêtes à consommer du sanglier non analysé et ne sont pas favorables à une recherche systématique de trichine. Résultat plus surprenant, 8 personnes affirment ne pas souhaiter consommer de sanglier non analysé mais sont dans le même temps hostiles aux analyses! 33 personnes consommeraient de la viande non analysée mais sont cependant favorables aux analyses systématiques. 278 sondés, refusent de consommer du sanglier non dépisté et par là même sont favorables aux analyses.



Le questionnaire

La trichinose est une maladie parasitaire transmise à l'homme par la viande de sanglier qui entraîne chez l'homme des complications graves voire mortelles (encéphalites, névrites, myocardites, etc.).

Dans le Nord du Bas-Rhin (Zone PPC), la recherche de la trichinose est obligatoire pour tous les sangliers. Dans le Sud du Bas-Rhin, elle est obligatoire sauf dans le cas d'une cession à des particuliers, mais dans ce cas votre responsabilité est engagée en cas de transmission à l'homme.

Dans le cas où la recherche de trichine n'a pas été effectuée, l'arrêté ministériel vous impose de joindre à chaque sanglier ou à chaque partie de sanglier un document mentionnant l'existence d'un risque lors de la consommation de ce gibier. Une telle mise en garde se répercutera inévitablement sur toutes les filières « venaison » et détournera, sans aucun doute, le consommateur de la viande de gibier.

Merci de répondre aux questions suivantes en mentionnant vos nom, prénom et adresse :

Question 1 - Mangeriez-vous, vous et votre famille, de la viande de sanglier en sachant que les analyses n'ont pas été faites ? **OUI – NON***

Question 2 - Êtes-vous favorable à une recherche systématique de trichine chez le sanglier dans tout le département ? **OUI – NON***

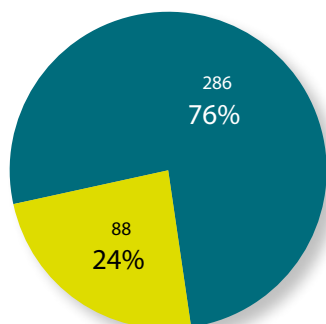
Répondez massivement en retournant ce mail à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin: fdc67@fdc67.fr au plus tard le 23 décembre 2011.

*Merci de répondre par :

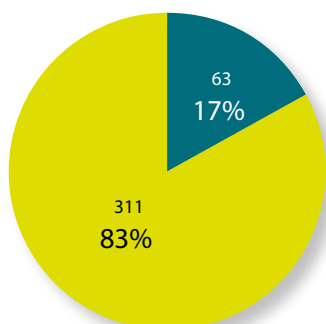
Question 1 : OUI ou NON

Question 2 : OUI ou NON

Question 1



Question 2



■ OUI ■ NON



PREFECTURE DU BAS-RHIN

Extraits

ARRETE PREFECTORAL DE LEVEE DE DECLARATION D'INFECTION PAR LA PESTE PORCINE CLASSIQUE CHEZ LES SANGLIERS SAUVAGES ET INSTITUANT UNE ZONE D'OBSERVATION

Définition de la zone d'observation post vaccinale

Article 1^{er}

La déclaration d'infection des sangliers sauvages par la peste porcine classique dans la zone définie par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2009 est levée.

Dans cette zone, est instituée une zone d'observation post vaccinale renforcée avec suivi épidémiologique de la maladie, suivant les modalités décrites dans le présent arrêté.

La bande de 5 kilomètres de large située au sud de cette zone n'est plus soumise à surveillance épidémiologique et le présent arrêté ne s'applique pas.

La zone d'observation post vaccinale renforcée est délimitée de la façon suivante :

A l'est :

Par le Rhin, entre KEHL et LAUTERBOURG.

Au nord :

Par la frontière franco-allemande, de Lauterbourg à Bremetelle, puis par la délimitation interdépartementale Bas-Rhin/Moselle de Bremetelle au canal des Houillères et du canal des Houillères jusqu'à l'intersection avec l'autoroute A4.

A l'ouest :

Par l'autoroute A4 depuis l'intersection entre l'autoroute A4 et le canal des Houillères, à proximité de Herbitzheim jusqu'à la limite interdépartementale Bas-Rhin/Moselle.

Au sud :

par la limite interdépartementale Bas-Rhin/Moselle puis par l'autoroute A4 jusqu'à l'échangeur de Brumath sud (intersection autoroute A4 – route nationale RN63), puis par la route nationale RN63 depuis l'échangeur de Brumath sud à l'échangeur de Reichstett puis par l'autoroute A4-A35 jusqu'à l'intersection avec la route nationale RN4, puis par la route nationale RN4, qui va de la Montagne verte à Strasbourg au pont de Kehl.

Les communes de Holtzheim, de Lingolsheim et d'Eckolsheim sont incluses dans la zone d'observation. Les territoires communaux constituant cette zone d'observation figurent à l'annexe I. Certains territoires communaux ne sont que partiellement concernés par la zone d'observation.

Article 7

Les sangliers abattus dans la zone d'observation sont immédiatement identifiés à l'aide de bracelets spécifiques remis gracieusement par la direction départementale de la protection des populations du Bas-Rhin.

Article 8

Les sangliers abattus dans la zone d'observation font systématiquement l'objet d'un **prélèvement sanguin et d'un prélève-**

ment de rate (ou d'amygdales si la rate ne peut être prélevée) en vue de la recherche de la peste porcine classique.

Article 9

Les titulaires du droit de chasse sont chargés d'effectuer les prélèvements des échantillons nécessaires au suivi épidémiologique de la peste porcine, de remplir la fiche de commémoratifs, d'y reporter le numéro du bracelet posé sur l'animal et de déposer les prélèvements accompagnés des fiches de commémoratifs dans les lieux de collecte (meubles réfrigérés) dont les coordonnées sont transmises aux locataires de chasse par la direction départementale de la protection des populations. Ce dispositif fait l'objet d'une convention avec la fédération départementale des chasseurs.

Article 10

La direction départementale de la protection des populations pourvoit à l'approvisionnement des chasseurs en matériel de prélèvements sur demande des locataires, organise la collecte des prélèvements et se charge de leur acheminement au laboratoire. Les collectes sont réalisées les lundis et mercredis matin à partir de 8 heures. Ces jours et horaires peuvent être modifiés les semaines comportant des jours fériés. Les titulaires du droit de chasse sont informés de ces changements par la direction départementale de la protection des populations. Les frais d'analyses concernant la peste porcine classique sont pris en charge par l'Etat.

Devenir des sangliers tués en action de chasse dans la zone d'observation

LA DESTRUCTION

Article 12

Les titulaires du droit de chasse qui le souhaitent peuvent mettre en destruction les carcasses de sangliers abattus en zone d'observation sous réserve de respecter le protocole décrit ci-dessous.

Article 15

Les carcasses, mises ainsi en destruction, ne font pas l'objet d'indemnisation

L'ANALYSE LIBERATOIRE

Article 16

Les titulaires du droit de chasse qui le souhaitent peuvent consommer ou mettre sur le marché en vue de la consommation les carcasses de sangliers abattus en zone d'observation sous réserve de respecter le protocole d'analyses libératoires décrits de l'article 17 à 26 et la réglementation de mise sur le marché des venaisons en vigueur.

Article 17

Les articles 7 à 10 du présent arrêté s'appliquent aux sangliers de la zone d'observation destinés à la consommation ou à la mise sur le marché en vue de la consommation.

Article 18

Outre les prélèvements prévus à l'article 8, un prélèvement de la langue entière ou le cas échéant, des piliers du diaphragme, est effectué par le chasseur pour recherche de larves de trichine.

Les prélèvements doivent être réalisés à l'aide du « kit PPC - trichine » spécifique à l'analyse libératoire fourni par la direction départementale de la protection des populations du Bas-Rhin. Dans ce cas, l'Etat prend en charge l'acheminement et le coût de l'analyse des prélèvements trichine.

Article 19

Dans l'attente des résultats des analyses peste porcine classique et trichine, les sangliers tirés devront être stockés

- en atelier de traitement de gibier sauvage agréé et situé sur la zone d'observation ou

- dans un centre de collecte, situé en zone d'observation et autorisé à cet effet, par le directeur départemental de la protection des populations du Bas-Rhin.

Le propriétaire du centre de collecte autorisé ou son responsable peut accepter le dépôt de carcasses de sangliers provenant d'autres locataires de la zone d'observation. Dans la mesure du possible, les viscères, après avoir été enfermés dans des sacs étanches sont déposés dans les sites de collecte « destruction » décrits à l'article 13.

Article 20

Pour être autorisés au stockage en attente des résultats d'analyses, un centre de collecte PPC, doit être déclaré à la direction départementale de la protection des populations et doit satisfaire aux conditions de l'annexe 1 du règlement 852/2004 et aux conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009. Il doit être fermé à clef.

Le bon fonctionnement du centre de collecte ainsi que les carcasses stockées sont sous la responsabilité d'un « responsable de chambre froide » désigné par le locataire de chasse ou le propriétaire du centre de collecte.

La chambre froide, centre de collecte, autorisé ne doit contenir que du gibier.

Si le centre de collecte répond à ces critères, son responsable signe un engagement dont le modèle est fixé à l'annexe 4 et reçoit un accusé réception de la direction départementale de la protection des populations du Bas-Rhin.

Article 23

Les résultats de recherche de peste porcine classique et de larves de trichine sont transmis par télécopie ou messagerie électronique aux responsables des chambres froides, centres de collecte autorisés et à la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin.

Article 24

Une carcasse ne peut sortir du centre de collecte autorisé PPC qu'après transmission des résultats d'analyses favorables par la direction départementale de la protection des populations du Bas-Rhin.

Article 25

a) Si les résultats de la recherche virologique de la peste porcine classique et de larves de trichine sont « négatifs » :

le locataire de chasse peut disposer de la carcasse. Elle pourra être commercialisée conformément à la réglementation en vigueur sur la commercialisation du gibier y compris hors du territoire national.

b) Si le résultat de la recherche virologique de la peste porcine classique est « négatif » et le résultat de la recherche de larves de trichine est « non négatif » :

la carcasse fait l'objet d'un retrait de la consommation. Elle pourra éventuellement subir un traitement assainissant sous contrôle vétérinaire sans indemnisation conformément aux instructions ministérielles en vigueur. Dans le cas où elle est détruite, elle ne fait pas l'objet d'indemnisation.

c) Si le résultat de la recherche virologique de la peste porcine classique est « non négatif » :

la carcasse est mise à l'équarrissage et fait l'objet d'une indemnisation. De plus, le directeur départemental de la protection des populations du Bas-Rhin peut ordonner, s'il le juge nécessaire, la destruction de toutes les carcasses présentes dans la chambre froide en particulier si la traçabilité des carcasses n'est pas assurée ou si le risque de contagiosité des autres carcasses est jugé trop important.

d) Si les échantillons pour virologie PCR (rate ou amygdale) n'ont pas été prélevés : la carcasse et les viscères sont automatiquement détruits sans indemnisation.

e) Si les échantillons prélevés (rate ou amygdale) s'avèrent non analysables : la carcasse est détruite et peut faire l'objet d'indemnisation.

Article 26

Les carcasses devant être détruites conformément aux points b), c), d) et e), seront acheminées, dûment identifiées, sur un site de collecte « destruction » prévu à cet effet et dont les coordonnées sont communiquées par la direction départementale de la protection des populations. Le numéro d'identification des carcasses est reporté dans le registre mis à disposition sur le site. Après ramassage des cadavres par la société assurant le service public d'équarrissage, l'équarrisseur remet les numéros de bracelets au directeur départemental de la protection des populations.

L'indemnisation de carcasse prévue aux points c) et e) de l'article 29 est forfaitaire. Elle est de 60 euros par carcasse de sanglier abattu et détruit et de 100 euros pour les laies dont le poids est supérieur ou égal à 50 kg sans éviscération. A cet effet, devront être fournis à la Direction départementale de la protection des populations, un relevé d'identité bancaire et un numéro SIRET pour les titulaires du droit de chasse, personnes morales ou une copie d'une pièce d'identité pour les titulaires, personnes physiques. Une correspondance des intitulés sur les documents fournis est exigée.

Mesures applicables dans l'ensemble du département

Article 28

Tout sanglier trouvé mort doit être déclaré à un membre du réseau SAGIR « surveillance sanitaire de la faune sauvage »

- fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin
Tél. 03 88 79 12 77

- office national de la chasse et de la faune sauvage
à La Petite Pierre - Tél. 03 88 70 48 59
ou à un agent de l'office national des forêts
Tél. 03 88 76 76 40.

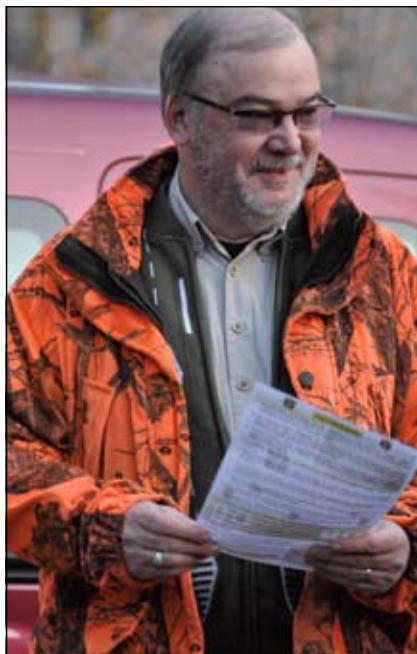
La sécurité des chasseurs et des non chasseurs

La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin a décidé en 2007, de mener une réflexion plus étendue sur la sécurité à la chasse qui a donné naissance à un petit livret intitulé «Les bonnes pratiques de la sécurité»

Ce petit livret imprimé en 10 000 exemplaires a connu un vif succès et a surtout permis de sensibiliser les chasseurs bas-rhinois à la sécurité qui, faut-il le rappeler, commence à la maison dès que vous sortez votre arme du coffre et qui, tout au long d'une journée de chasse vous rappelle les bons gestes à respecter, que vous soyez en voiture, à pied ou au poste.

L'élaboration des bonnes pratiques de la sécurité par les chasseurs, démontre qu'ils sont des personnes responsables et respectables, conscients de leurs actes. Il suffit pour s'en convaincre de comparer en données brutes et en pourcentage par rapport au nombre de pratiquants, les chiffres concernant les accidents de loisirs en France. Nous n'avons pas à rougir de notre activité : la chasse est sûre mais n'oublions jamais qu'un accident, aussi banal soit-il, est un accident de trop.

La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin est en train de préparer le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Un chapitre important sera consacré à la sécurité. Pour ce faire, le Président Gérard Lang a désigné Jean-Luc Ries, Président du GGC Sauer-Moder, comme le référent de ce dossier. Ce dernier était déjà la cheville ouvrière des «Bonnes Pratiques de la Sécurité» et c'est donc tout naturellement lui qui va se charger de mettre au goût du jour ces bonnes pratiques en fonction d'expériences vécues sur le terrain et tout



Le rappel oral des consignes de sécurité avant le début de chasse est obligatoire. Ici Jean-Luc Ries se plie à la règle.

simplement pour encore améliorer la sécurité des chasseurs mais aussi des non chasseurs.

Balisez votre angle des 30° avec des fanions

Toutes les consignes de sécurité ont leur importance et il ne faut pas minimiser l'une par rapport à une autre. Par contre, nous allons développer l'angle des 30° que tout le monde connaît désormais avec les fameux 5 pas et 3 pas. La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin souhaite pousser la réflexion beaucoup plus loin et propose de baliser matériellement avec des fanions les angles de tir.

Jusqu'à aujourd'hui la majorité des chasseurs a pris un arbre pour repérer l'angle de tir. Mais ce repère faisait partie d'un élément naturel, susceptible d'être très rapidement oublié, surtout à l'approche du gibier. Et l'on pouvait facilement «dérapier» en lâchant une balle dans la zone interdite.

De récentes expériences sur le terrain

ont été menées en balisant l'angle des 30° avec un petit fanion qui attire l'œil tout au long de l'action de chasse.

À l'arrivée du gibier, ces petits fanions vous permettent en un coup d'œil de décider si un tir est possible ou pas. Le chasseur posté ne pourra épauler et viser que lorsque le gibier identifié aura quitté la zone balisée. C'est seulement à ce moment là que le tir sera possible, le cas échéant il faudra tout simplement s'abstenir.

Le non respect de cette règle est encore à l'origine de nombreux accidents en France provoquant de nombreux blessés voire de morts. En cas d'accident, l'enquête déterminera en premier lieu l'angle de tir pour valider, soit un tir direct, soit un ricochet. Un tir direct aura bien évidemment des conséquences beaucoup plus lourdes pour le mis en cause qu'un ricochet dû à une trajectoire de balle non maîtrisée.

Un sol gelé est très dangereux, un rocher ou encore une grume peuvent dévier votre balle. La reconnaissance du terrain se fera en même temps que le balisage de l'angle de tir. En faisant ces bons gestes, vous aurez les bons réflexes et la sécurité n'en sera que renforcée.

Autres recommandations de votre Fédération

1° Désigner un PPD (Point de première destination) et un coordinateur «secours»

Chaque territoire doit planifier un ou plusieurs Point de Première Destination pour les secours en cas d'accident. Un PPD doit avoir pour principale caractéristique d'être facilement localisable par l'équipe de premiers secours (carrefour, terrain de sport, belvédère, etc....)

Un responsable PPD est désigné par équipe de chasse, c'est lui qui sera chargé d'y retrouver les secours. Pendant ce temps, une autre personne désignée coordinateur «secours», gère la crise sur le lieu de l'accident.



En cas d'accident

Il faut garder son calme, maîtriser la situation et identifier les dangers. Agir, se mettre à l'abri des dangers, sécuriser le lieu de l'accident, donner l'alerte.

Secourir, c'est faire les premiers gestes qui peuvent sauver une vie. ●



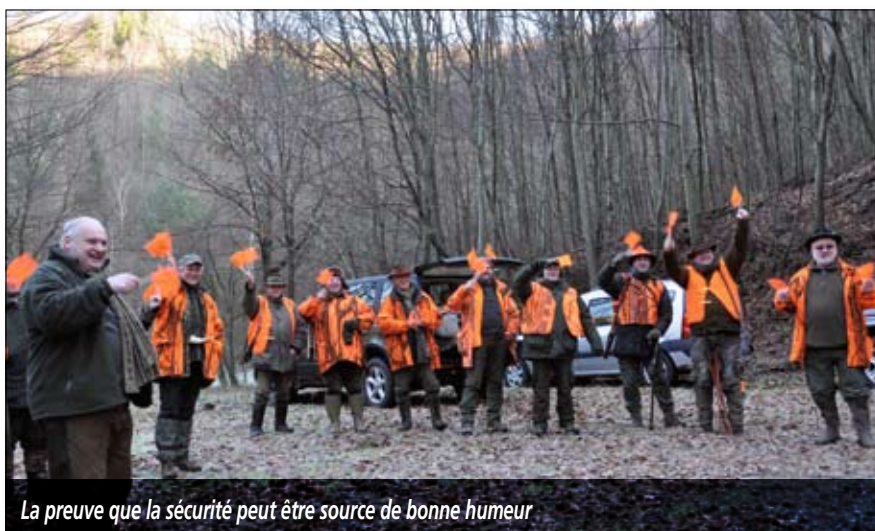
Un peu d'exercice n'est jamais mauvais pour la santé, surtout dans le cadre d'une bonne cause!

"Le chasseur posté ne pourra épauler et viser que lorsque le gibier identifié aura quitté la zone balisée"

2° Stationnement des véhicules: Il faut toujours laisser les chemins libres d'accès et veiller au bon stationnement de tous les véhicules sans exception. Le véhicule de secours doit pouvoir accéder au plus près de l'accident, dans les meilleures conditions.

3° Alerte: en zone rurale vous composez le 18 et en zone périurbaine le 15

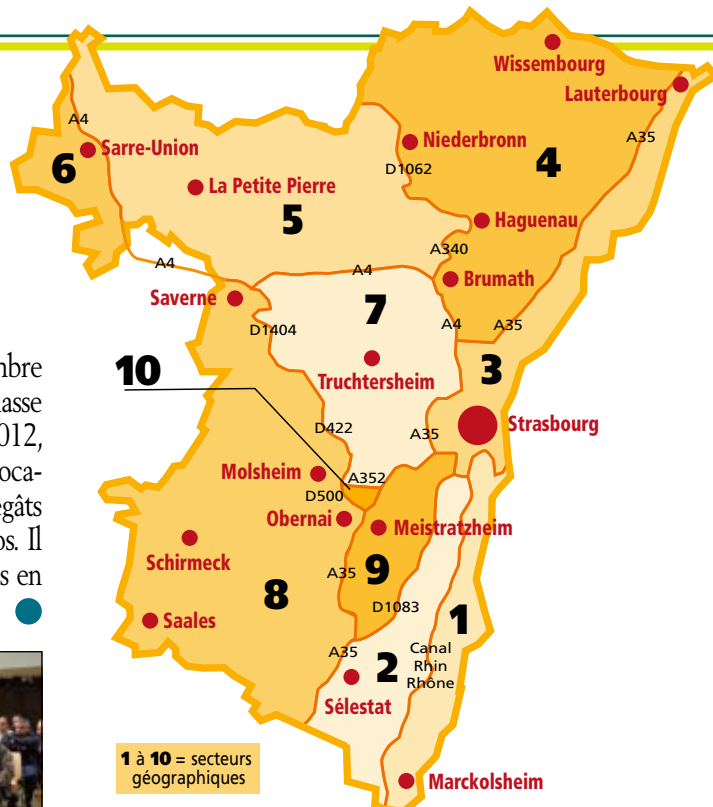
Les bons mots au téléphone: localiser l'accident (commune, massif, préciser accident de chasse, situation du PPD), description de la victime et pour finir, ne jamais raccrocher en premier, laisser son numéro de téléphone. ●



La preuve que la sécurité peut être source de bonne humeur

FIDS, assemblée générale

L'Assemblée Générale du FIDS a eu lieu le 20 décembre 2011 à Mundolsheim. Une centaine de locataires de chasse a eu à valider la contribution de base de 12 % pour 2012, (563 voix pour, 59 voix contre). L'engagement du FIDS et des locataires nous a permis une fois de plus de réduire la surface des dégâts de 172 ha, représentant une baisse en valeur de 296 397 euros. Il reste à espérer que les dégâts pourront à nouveau être contenus en 2012. Nous comptons bien entendu sur votre aide à tous.



Le montant réclamé des 40,3 % des dégâts par secteur correspond à la somme de 423 340 € nécessaire pour équilibrer le budget 2011

Coût à l'hectare boisée et à l'hectare plaine en 2011

Secteur	Libellé	Surface détruite Totale	Montant Dégâts 2011	Surface Totale (ha)	Surface Boisée (ha)	Montant réclamé par secteur	Coût ha Boisé	Coût ha Plaine
1	MARCKOLSHEIM à STRASBOURG	33 ha	49113	15558	4871	19793	3,25	0,37
2	SELESTAT à ILLKIRCH	22 ha	34894	28045	6985	14062	1,61	0,13
3	STRASBOURG à LAUTERBOURG	103 ha	125334	17141	4299	50509	9,40	0,79
4	BRUMATH - WISSEMBOURG - NIEDERBRONN	215 ha	296309	88457	41679	119413	2,29	0,51
5	NIEDERBRONN-SARRE-UNION-SAVERNE-BRUMATH	252 ha	248849	81389	36319	100286	2,21	0,45
6	HARSKIRCHEN - WOLFSKIRCHEN - HIRSCHLAND	36 ha	34546	13495	3661	13922	3,04	0,28
7	KOCHERSBERG	67 ha	72878	45370	2864	29370	8,20	0,14
8	SAVERNE - VALLEE DE LA BRUCHE - VAL DE VILLE	142 ha	142503	100319	69650	57429	0,66	0,37
9	GEISPOLSHEIM - MEISTRATZHEIM STOTZHEIM - KOGENHEIM	35 ha	46395	15842	2650	18697	5,64	0,28
10	ALENTOURS DE GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	0,28 ha	570	1746	16	230	11,49	0,03
	Département		1051391	407362	172994	423711	1,96	0,36

Répartition des dégâts par arrondissement

Arrondissement	Surface détruite totale 2010	Montant dégâts 2010	Surface détruite Totale 2011	Montant dégâts 2011	Variation surface
HAGUENAU	176 ha	229656	171 ha	196359	-5
MOLSHEIM	73 ha	91560	62 ha	72274	-11
SAVERNE	326 ha	338443	263 ha	253218	-63
SELESTAT	201 ha	279857	159 ha	187736	-42
STRASBOURG	145 ha	210908	132 ha	178217	-13
WISSEMBOURG	144 ha	175360	111 ha	151594	-33
STRASBOURG (ville)	14 ha	21868	9 ha	11857	-5
TOTAUX	1079 ha	1347651	907 ha	1051391	-172



ALSA VERT

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage
Démontage d'arbres
Taille de haies
et débroussaillage
Rabotage de souches
Soin des Arbres

1, route de Flexbourg
67310 BERGBIETEN
 Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36
 e-mail : jmf@alsavert.com

34, route de Sessenheim
 67240 SCHIRRHAIN
 Port. 06 29 57 41 44
 Fax 03 88 06 76 26
 espace-chasse@orange.fr

ESPACE-chasse

www.espace-chasse.fr

Catalogue
 sur demande
 Magasin ouvert
 sur rendez-vous

Matériels & équipements cynégétiques

MIRADORS jusqu'à -10%

NOUVEAUX AGRAINOIRS

**AT5 + ATK
 AGRAINOIRS
 SPECIAL
 PETIT GIBIER**
65€ TTC

**PHBK AGRAINOIRS
 DIGITAL AVEC
 PROTECTION** **98€ TTC**

**PMDK AGRAINOIRS
 ACIER 2 X 6 VOLTS**
180€ TTC

**QK AGRAINOIRS
 SILENCIEUX**
105€ TTC

185,00 €

**Prix special
 500,00 €**

Armurerie
BUFFENOIR
 à Lipsheim
 (10 minutes de Strasbourg)

Rénovation
Réparation
Fabrication
Montage lunette
Dépot vente

Jean-Charles BUFFENOIR 36, Impasse de la Gare
 67640 - LIPSHEIM Tel : 03 88 68 16 96 / Fax : 03 89 96 19 19

PARKING FACILE ET GRATUIT

GRANDS CRUS • VINS FINS
 RÉSERVAVIN • WHISKIES RARES

Dégustation gratuite
 Choix - Livraison gratuite*

*Et en plus,
 elle chasse!*

inter caves
 DÉGUSTATION &
 DÉCOUVERTES
 partenaire indépendant

*Laurence vous
 conseille pour vos*

- Repas de chasse
- Buffets
- Réunions de famille
- Fêtes entre amis

Le Chalet de la Sommière

Zone commerciale Zinsel - 20 rue de Niederbronn
 — Face à la station service Auchan —
 Schweighouse / Moder • Tél. 03 88 06 02 90

*abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommer avec modération • *dans un rayon de 15 km, à partir de 70 euros d'achat

Le permis de chasser allemand pour étranger

Fin octobre et fin novembre avaient lieu les premiers examens de tirs nécessaires à la reconnaissance du permis de chasser français en Allemagne. Une pré-formation avait été organisée fin septembre pour initier les candidats aux conditions réelles de l'examen, et les principaux stands de tir du Bas-Rhin

attendaient de voir les candidats s'entraîner chez eux. Si les deux sessions d'octobre ont été couronnées de succès (seulement 3 échecs sur 27 candidats), les lauréats du mois de novembre étaient moins nombreux (14 échecs sur 27 candidats). Vu le coût de cette épreuve, la réaction ne se fera pas attendre ! Pour être accep-

tés à participer aux prochains examens (début avril) les candidats devront, après un examen blanc début mars, valider un carnet de tir dans les



stands du département, mais uniquement, pour chaque épreuve non réussie à l'examen blanc (100m, sanglier courant, rabbit et/ou revolver). Les prochaines épreuves pour le permis de chasser allemand pour étranger auront lieu les 4 et 5 avril 2012. Une formation sera prévue courant mars.

Chien perdu : Merci à la Fédération

Nous avons retrouvé Fifi samedi matin. Elle fut prise au piège par une clôture qu'elle n'arrivait plus à soulever de l'intérieur. Probablement en chassant un sanglier. Cinq jours qu'elle a passés là-haut à 900 m par tempête brouillard giboulées et à partir de mercredi des tornades.

A cause de ces mauvaises conditions elle ne put entendre ni nos cris ni nos

trompes. Et nous n'entendions pas ses réponses. Samedi matin le temps s'améliora (plus de vent, ciel bleu) et au bout d'une demie heure de recherche un de mes amis entendit une plainte de Fifi. Personne ne peut s'imaginer ce que l'on ressent dans un tel moment.

Merci de votre aide qui est la meilleure et la plus efficace.

Pierre Iller

Ce brocard « tête bizarre »

a été tiré le 25 mai 2011
dans la forêt de
Haguenau.



Battues Herrenwald, avec les nouveaux lauréats du permis de chasser

Comme chaque année, les nouveaux lauréats du permis de chasser se sont retrouvés au Herrenwald pour participer à l'une des trois battues pédagogiques proposées par la FDC 67.

Dirigée par Mickaël Schnitzler, garde-chasse du territoire, l'équipe de traqueurs bénévoles (un grand merci à Hubert Schildknecht, locataire de chasse voisin venu bénévolement traquer avec son chien !) a rabattu

cette enceinte pour permettre à certains jeunes de prélever leur première pièce de gibier dans une ambiance conviviale. Sept chevreuils, 1 sanglier et 1 renard auront ainsi été prélevés cette année en battue, sur ce territoire de formation.

L'année prochaine, pour parfaire aux impératifs de sécurité, le nombre de places sera limité à 25 postes, la priorité étant bien sûr donnée aux nouveaux lauréats de l'année.



Inscriptions Brevet Grand Gibier 2012

Nous rappelons que les inscriptions au Brevet Grand Gibier sont ouvertes avec, cette année, une nouveauté: le Brevet Vènerie. Avis aux amateurs de chasse à courre, aux sonneurs de trompe et autres passionnés: ils seront les bienvenus pour inaugurer cette nouvelle formation. Vous trouverez, ci-dessous, dans l'agenda, les dates des formations en rappelant que celles-ci ont lieu à la Chambre d'Agriculture les vendredis à partir de 18h30.

Dates des formations au Brevet Grand Gibier 2012

Le vendredi à 18h30 précises les: 9 - 16 - 23 - 30 mars - 20 avril

11 - 25 mai - 1^{er} juin (*formation sylviculture, cours en forêt*) - 8 juin (*examen blanc*)

Lieu: à la Chambre d'Agriculture située 2 rue de Rome à Schiltigheim

Séances de tir: les 12 et 19 mai + arc à l'APTO, le 26 mai au Cynétir à Geudertheim.

16 juin 2012: Brevet Grand Gibier à l'APTO de Bernardswiller

Inscription par mail: Hubert Chatelet • h.chatelet@hotmail.fr
Responsable: Gérard Spenlé • gerard.spenle@yahoo.fr • Tél. 06 12 67 29 58

Calendrier Formation permis de chasser

Les formations théoriques (tous les soirs, env. 2h)

1. Du 9 au 13 janv. • 17 ou 18 ou 19 janv. • 6 fév. • 15 ou 16 fév. • 5, 6, 7, 8 ou 9 mars

2. Du 13 au 17 fév. • 13, 14, 15, 19 ou 20 mars • 11, 12, 16, 17, 18 ou 19 avril

3. Du 11 au 15 juin • 1^{er}, 2 ou 3 août • 10 ou 11 juil. • 16, 17, 20, 21, 22 ou 23 août

4. Du 3 au 7 sept. • 11, 12 ou 13 sept. • 1^{er}, 2, 16, 17, 29, 30 ou 31 oct. ou 6 nov.

5. Du 1^{er} au 5 oct. • 9, 10 ou 11 oct. • 5 nov.

Formation pratique (1/2 journée)

Examen théorique (environ 2h)

Formation pratique complémentaire (environ 1h30)

Examen pratique (environ 1h30)

Inscription au secrétariat de la FdC
Tél. 03 88 79 12 77

Résiliation de bail irrégulière

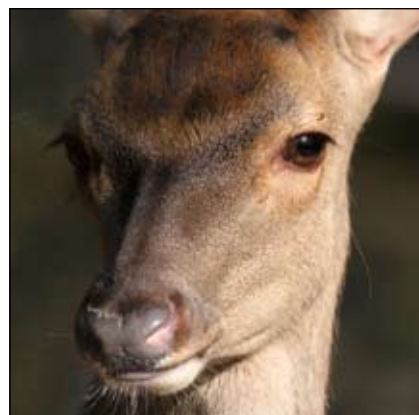
Le 5 septembre 2011 la cour d'Appel de Colmar a confirmé le jugement du Tribunal d'Instance de Schirmeck, à savoir que la résiliation du bail de chasse de la Société Civile de Chasse de la Haute Schleiffe par la Commune de Wisches, était irrégulière.

En effet le 24 octobre 2008 la commune de Wisches avait décidé avec effet immédiat de résilier le bail de chasse de la société de Chasse, locataire depuis de nombreuses années pour «non réalisation du minimum du plan de tir légal pendant les cam-

pagnes 2006/2007 et 2007/2008».

Cette résiliation était intervenue alors que la saison cynégétique était en cours, que le loyer était payé, que deux autres locataires de la même commune se trouvaient dans une situation identique, que le lot en question était de surcroît soumis à d'importants travaux forestiers pour l'extension des carrières de Hersbach, que la société de chasse avait fait valoir ses difficultés de réalisations.

La société Civile de Chasse de la Haute Schleiffe remercie les per-



sonnes qui l'ont soutenue et tout particulièrement son avocat Maître Sonnenmoser pour sa détermination et son professionnalisme.

Christian Zix,
président de la SCC Haute Schleiffe

Un livre à lire par tous les gestionnaires de la Forêt et autres chasseurs

par Annick Schnitzler
aux Éditions La Martinière

L'ONU a proclamé 2011 «Année internationale des forêts», et de très nombreuses actions sont entreprises sous son égide pour sensibiliser l'attention internationale sur le thème des forêts, de leur préservation et de leurs richesses.

Le livre s'inscrit dans ce contexte, et propose un tableau complet de la diversité des forêts européennes, de la richesse de leur faune et de leur flore.

Écrit par une spécialiste du sujet, qui travaille depuis des années sur les forêts primaires et porte haut les couleurs d'une vulgarisation de grande qualité, il est magnifiquement illustré par les photographies du collectif Wild Wonders of Europe, qui réunit les meilleurs photographes européens de nature.

Annik Schnitzler-Lenoble titulaire d'un diplôme d'études pharmaceutiques et d'un doctorat es sciences, est professeur des universités à l'UFR des sciences fondamentales et appliquées. Université Metz Paul-Verlaine, LIEBE, CNRS. Elle est également l'auteur d'Écologie des forêts naturelles d'Europe, paru chez le même éditeur en 2002.

240 pages - Relié au format 24,9cm x 32,6cm x 2,8cm • Sur internet et en librairies au prix d'environ 39 euros.



Recherche au sang du grand gibier blessé

Stages d'information, d'initiation ou de perfectionnement à la conduite d'un chien de rouge organisés par l'UNUCR.

Tous les chasseurs de grand gibier doivent se sentir concernés par la recherche du grand gibier blessé.

Que faire alors dès l'instant où l'on se trouve face à un animal blessé ?

C'est pour répondre à cette cruciale question qui en cache beaucoup d'autres, que l'UNUCR organisera en 2012 dans le Puy de Dôme et à Velaine-en-Haye un stage à l'intention de tout chasseur de grand gibier de la région.

En 2011, 113 stagiaires originaires de 47 départements et de Belgique ont assisté à ces stages. Leurs critiques positives sont un encouragement à persévérer.

La recherche du grand gibier blessé n'est pas l'apanage d'un mode de chasse, d'une région, d'une race de chiens, elle est le devoir de tout chasseur de grand gibier et, à ce jour, l'on n'a encore rien trouvé de plus efficace et de plus passionnant qu'un chien spécialement éduqué.

Futurs conducteurs, venez apprendre les principes de base préalables à tout travail d'éducation du chiot. Chasseurs, venez apprendre à adopter un autre comportement après le tir.

La formation du conducteur, l'éducation du chiot relèvent d'un haut niveau de formation, c'est pourquoi, pour chaque session, nous avons fait appel à une vingtaine de conducteurs, moniteurs parmi les plus expérimentés actuellement et qui traiteront les sujets suivants :

- Comportement du chasseur
- Choix et éducation du chiot
- Différentes races utilisées
- Aptitudes requises
- Indices de tir et de blessure
- Pratique de la recherche
- Balistique
- Législation, etc.

Quelques heures sur le terrain seront consacrées à l'étude des indices de tir et de blessures et aux démonstrations de poses de pistes et de travail. Il ne s'agit pas d'un stage d'entraînement des chiens. Ce travail sera ensuite réalisé dans les départements sous l'organisation des délégués départementaux de l'UNUCR.

Les participants peuvent être logés sur place, hébergement et restauration favorisant une convivialité propice aux échanges.

Ce stage de haut niveau vous concerne tous, même ceux qui n'ont pas l'intention de conduire ensuite. ●

Stage n° 1

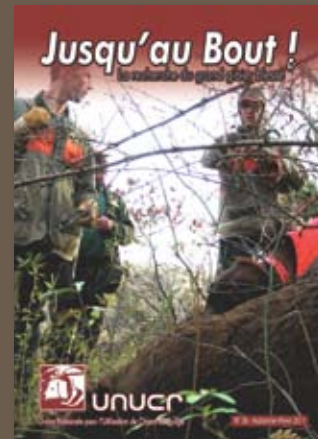
27 au 29 Avril 2012 à Muro (63)

Stage n° 2

29 au 30 juin et 1^{er} Juillet 2012 à Nancy-Velaine (54)

Renseignements :

François Magnien
18 rue de la Louvière
55100 Haudainville



UNUCR 67

Épreuves multiraces sur piste artificielle

• **Samedi 23 juin 2012 à Reichshoffen**

Organisateur Albert Hammer
Tél. 03 88 09 00 84
ou 06 80 58 13 13

• **Samedi 08 septembre 2012 à Wingen/Moder**

Organisateur Pierre Ziegler
Tél. 03 88 89 71 24
ou 06 22 21 89 60 13

• **Épreuve ponctuelle sur piste naturelle**

Se mettre en rapport avec le DD. Albert Hammer

• **Épreuve sur piste naturelle 27/28 décembre 2012**

Organisateur Albert Hammer ●

Exposition des trophées de cerfs et de daims



L'exposition annuelle des trophées de cerfs et de daims se tiendra les

25 et 26 février 2012 au Centre Culturel et Sportif de Marlenheim

et sera ouverte au public de 9 h à 17 h en continu.
L'entrée est gratuite.

UNPACT

Union Nationale des Propriétaires d'Armes de Chasse et de Tir

L'UNPACT vient compléter l'action des fédérations (FNC, FFBT, FFTir) pour la défense des intérêts des détenteurs légaux d'armes en se posant comme un interlocuteur indépendant, compétent techniquement et juridiquement et connaissant les réalités du terrain. Moins de un an après sa création, elle est devenue incontournable et est désormais consultée officiellement par les pouvoirs publics. Elle a néanmoins besoin de renforcer une efficacité – qui peut parfois déranger – en augmentant et en élargissant la base de ses adhérents. L'UNPACT a besoin de vous.

Une nouvelle loi sur la détention d'armes en France est sur le point d'être adoptée: l'UNPACT s'est déjà impliquée fortement et s'impliquera davantage dans la mise en œuvre efficace, claire et compréhensible de ce nouveau texte législatif puis dans la préparation des prochaines étapes à la Commission européenne, en s'opposant aux menées de certains députés, français et européens, qui veulent faire mourir la chasse, le tir et la collection en restreignant à l'extrême le droit d'accès aux armes à feu. ●

Adhérez à l'UNPACT

par Internet:
www.unpact.net

par courrier à l'adresse suivante:
UNPACT
BP4 78490 Méré

GARE AUX TIQUES

La maladie de Lyme Quelles précautions ?

Réunion
d'information

Animée par :

Dr Bernard Jacotey, médecin du travail à la MSA d'Alsace

M. Denis Litt, conseiller en prévention de la CAAA du Bas-Rhin

Mardi 20 mars 2012 à 20h

Espace Culturel la Saline
Place du Général De Gaulle
à Soultz-sous-Forêts

Entrée libre



Promeneurs, passionnés de nature ou professionnels exposés du fait de leur activité en forêt, la morsure d'une tique n'est jamais banale!

En effet, ces parasites (de la famille des arthropodes) privilégient la compagnie des animaux vertébrés (comme celle des cervidés et des sangliers, particulièrement nombreux dans nos régions humides et boisées). Cependant, l'être humain peut être infecté par une morsure de tique, mais seulement si celle-ci est elle-même infectée par la bactérie *Borrelia Burgdorferi*, responsable de la maladie de Lyme. La tique peut être infectée à tous les stades de son développement. Le risque de contracter la maladie de Lyme, transmise par les tiques est fonction :

- du taux d'infection des tiques: celui-ci varie selon les régions de 1 à 100 %
- de la saisonnalité: de mai à octobre avec un pic d'activité en juin.

Toutes les précautions sont donc de rigueur, puisque cette maladie peut entraîner entre autre des symptômes: articulaires, neurologiques ou cardiaques, surtout si elle n'est pas diagnostiquée de façon précoce. En effet, la morsure de la tique est indolore et peut passer inaperçue, les problèmes de santé pouvant survenir plus d'un an après.

Des précautions, des traitements..., de tout cela il sera question au cours de la réunion d'information que nous vous proposons; les intervenants seront surtout disponibles pour répondre aux demandes du public. ●



Rencontre insolite

**Maître goupil sur son mirador perché !
Nouvelle technique de chasse ou égarement d'adolescent ? L'histoire ne le dit pas.**

(photo prise en forêt de Plobsheim
le 11 novembre 2011 à 14 h11
par François Hurstel)

Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez-nous vos annonces (maximum 4 lignes) en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail : beatrice.roecker@voila.fr - Délai de dépôt des annonces, le 15 du mois précédent la parution

Chiens

■ Chiots mâle Rouge de Hanovre n° 250269801699874 n° 250269801699950 non lof. Disponible de suite, père et mère siglés travail TAN + UNUCR, pucés, vaccinés, vermifugés, élevés en famille bonnes prédispositions au travail. 600€. Tél. 06 71 78 11 71

■ RARE: Vends mâle, type épagneul breton 8 mois tricolore, parents bons chasseurs. N'aime pas être seul et adore les longues ballades. Prix 500€. Tél. 06 62 73 54 69

Armes et optiques

■ Express Chapuis 8,5 JRS Ejec.auto 2 détentes. Lunette battue Schmidt-Bender 1,4 à 4,24. Crochets Bao type Suhl. Prix ferme 4.000€. Jumelles Zeiss 8 x 56 dialyt. TBE avec étui. Prix ferme 900€. Tél. 03 88 78 02 52

■ Krieghoff Ultra 20 version gaucher 20/76 - 30R blaser + EL65 5.6 x 50R, lunette Swarovski 2.5 - 10 x 56 montage pivotant réticule lumineux, parfait état. 3.200€ Tél. 06 61 57 22 61

■ BROWNING BAR Cal. 300 Win.Magnum, Lunette Zeiss 1,5-6x42 ret.4 montage pivot EAW. Prix: 2.200€. MAUSER 66 Stutzen cal. 7x64 Stecher, Joue Bavaroise, Lunette Zeiss 1,5-6x42 ret.4 montage crochet. Prix: 2.350€ Tél. 06 85 30 69 18

■ Carabine 243 Winchester - brno, lunette Zeiss 1/5 x 6,42 montage pivotant EAW. 1000€ à débattre + carabine 222 G 2 527 Remington, lunette BSA Huntsman 3x9 - 44 montage fixe. 1000€. Tél. après 18h au 03 88 80 42 74

■ Superposé cal. 16 Favsti, très bon état à saisir 390€ (Schirmeck). Tél. 09 60 12 08 90

■ Carabine CZ 550 Stutzen calibre 7x 64.Lunette 3x12x56 Docter point rouge, montage pivotant. Prix 1.500€ + fusil faux platine juxtaposé calibre 12/70 avec valise de transport 1.200€. Tél. 06 18 13 04 11

■ Carabine 7x 64 à verrou Mauser droitier - lunette Bushnell battue 500€. Tél. 06 76 37 70 12 le soir

■ Achète armes anciennes de collection, 8ème catégorie, fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, etc. Tél. 06 82 86 97 85

■ Carabine M 98 BRNO 9,3 x 62 avec lunette Zeiss Diavari 2,5 - 10 x 52. TBE 950€. Tél. 06 70 20 39 00

■ Blaser R 93 luxe cal.7x64 (état irréprochable) montage blaser + lunette Zeiss varipoint 2,5-10 x 50.Belle arme, peu tiré, année 2008. Prix: 4700€. Tél. 06 21 59 70 75

■ Lunette Swarovski à rail. 2,5 - 15 x 56 R avec tourelle 1/2 Montage pivotant à rail SW. Neuve. Prix à débattre. Agrainoir automatique sur cuve programmable 100€ + un chargeur 300 Browning 50€. Tél. 06 08 34 64 79

■ Carabine Armi Jaeger Mod AP 66, cal 22 LR, lunette Tasco 4 x 28 avec silencieux démontable, chargeur 10 b, peu utilisée. 190€. Tél 03 88 95 09 89

Chasse offre

■ Part gros gibiers disponible pour saison 2012-2013 sur chasse env. 40 km au nord-ouest de Strasbourg. Petite équipe. Tél. 07 77 91 38 46

■ Cherche partenaire de chasse Début Vallée de la Bruche 460 ha. Tél. 06 80 54 07 87

■ Recherche un partenaire sur lot de 189 hectares, plaine et bosquets. Attendant au Massif des Vosges. Proximité Saverne (67700). Sangliers, chevreuils et 2 bracelets de « rouge ». Prix environ 2.000€/an. Tél. portable 06 82 20 85 69 ou 03 88 91 10 15

■ Cherche partenaire Vallée de la Bruche, 390 ha. Cerfs, chevreuils, sangliers. Miradors, pirsch et battue. Petite équipe conviviale, chalet dispo. 3.200€. Tél. 06. 82 86 97 85

■ Echarpe/étole en authentique fourrure, formée de 2 fourrures de longueur et couleur identiques, env. 150 cm, montée avec crochet pour fermer le col Travail de fourreur prof.en parfait état. 50€. Tél. 03 88 95 09 89

■ Part à céder sur territoire Vallée de la Bruche. 2300ha. Rouge, sangliers, chevreuils. Chalet. Ambiance amicale. Prix 3500€/an. Part battue possible. Tél. 06 72 00 65 91

■ Cherche partenaire région Wissembourg-Lauterbourg, 850 ha, petit et grand gibiers, ambiance conviviale, chalet, 1.500€. Tél. 06 98 25 86 28

■ Cherche partenaire « Vallée de la Bruche » 570 ha très belle chasse. Cerfs C3, chevreuils, sangliers. Miradors, pirsch et poussées. Prix: 3.500€/an. Tél. 06 08 78 41 03. Pas sérieux s'abstenir.

Véhicules

■ Nissan Patrol automatique - Année 2009 - 84000 km, pneus neige/mud neufs, Boîte auto, 7 places, GPS, radio, cd. Prix 21.000€. Tél. 06 72 00 65 91

■ Suzuki Jimny 1.3 vvt 4x4 essence mars 2007 boîte mécanique 24000 km bon état 8.500€ + 2 pneus neuf. Tél. 03 88 80 57 40

Divers

■ Chambre froide démontable sans sol année 2008 excellent état. L1800 x P1200 x H2100 / équipement frigo + rayonnage en U inclus. Localisation Altorf / Prix 3500€ Tél. 06 72 80 64 16



Les évaluations d'incidence Natura 2000 avancent, ici à Haguenau.

Réunions SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2012/2018)

Déjà plus de 50 réunions organisées par la FDC pour la préparation du Schéma départemental de gestion cynégétique 2012/2018 et ce n'est pas fini...



1a
Rallonge échelle

€ 109,00
€ 69,00

1
Siège-échelle

Economisez € 80,00
€ 249,00
€ 169,00

2
Sac à dos, en loden

Economisez € 69,10
€ 159,00
€ 89,90



1 Siège-échelle

De montage facile et rapide grâce au système à enclenchement. Construction robuste en acier. Avec sangle à cliquet pour une fixation solide par ex. à un arbre. Hauteur montée env. 2,50 m, dimensions de transport 130x60x16 cm, poids env. 13 kg.

No. 166910

~~249,00~~ € 169,00 €

1a Rallonge échelle

En acier robuste. Longueur 1 m, poids 2,7 kg.

Nr. 166925

~~109,00~~ € 69,00 €

2 Sac à dos, en loden

Un compagnon pour la vie ! En loden (pure laine vierge) haut de gamme et très solide combiné avec un cuir de très belle qualité - un sac très pratique et extrêmement robuste, de fabrication entièrement artisanale. Compartiment intérieur très spacieux. Les sangles cuir amovibles sont absolument silencieuses car sans parties métalliques. Dimensions : 50x60 cm.

No. 136341

~~159,00~~ € 89,90 €

Vente par correspondance

Téléphone 08 90 71 00 52*

* 0,15 € par minute

Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr

Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr



FUCHS INDUSTRIE FRANCE

épices et additifs



FUCHS INDUSTRIE FRANCE

20, rue Alfred Kastler - Z.I. du Ried CS20714 - 67850 HERRLISHEIM
Tél 03 88 55 33 55 Fax 03 88 55 33 59 - E-mail : fuchsind@wanadoo.fr
site : www.fuchs-industrie.fr